

# Déclaration d'Alger

Nous, délégués du Sommet du Sud pour des Partenariats dans le Développement durable, représentant plus de 5 000 Organisations de la Société Civile (OSCs) des Pays en Développement du monde, réunis à Alger les 16 et 17 mars 2002, avons procédé à l'évaluation de la de la première décennie, depuis l'adoption de l'Agenda 21, et à l'examen des conditions actuelles et avons proposé des solutions et des plans d'actions.

## **Déclarons que :**

Peu de progrès ont été réalisés dans l'éradication de la pauvreté. Cependant nous avons assisté à une croissance des guerres, des génocides, des réfugiés et à des restrictions des libertés. L'intolérance et le manque de respect des diversités des cultures et des systèmes politiques sont devenus chose commune. L'élimination du racisme, de la discrimination ethnique et des sexes n'a pas été abordée de manière adéquate.

La dégradation et la destruction de l'environnement se sont poursuivies. Le fossé entre les riches et les pauvres, au sein et entre les pays, s'est élargi. Le fardeau de la dette a continué de s'alourdir pour les peuples et les communautés à travers les nouveaux processus, nés des règles et des accords commerciaux mondiaux tels que les TRIPS, TRIMS, IPRS, GATS, la clause sur l'environnement, la clause sociale et le MAI. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 21 ne se sont pas matérialisées et les initiatives internationales, en aval, n'ont pu améliorer de manière substantielle la vie de millions de personnes.

Étant donné le manque de dispositions adéquates pour la participation de représentants indépendants des peuples et communautés menacés dans les pays en développement aux forums internationaux et régionaux, des décisions préjudiciables à la diversité et la pluralité de la vie quotidienne des peuples du Sud sont prises.

Nous sommes également préoccupés par le développement des produits alimentaires modifiés génétiquement, la suppression des quotas et leurs graves conséquences sur la vie des peuples et les procédés de production.

De telles circonstances exigent la mise en place de stratégies alternatives, de plans directeurs et de plans d'action, en partenariat avec la première partie concernée, les OSCs, le gouvernement et les organismes internationaux.

**Nous, participants représentants plus de 5 000 OSCs avons pris part directement et de manière active aux Consultations régionales et nationales ayant abouti au Sommet du Sud,**

## **Envisageons un monde :**

**Où** la paix et la justice prévalent ; où les guerres suscitées afin d'exploiter les ressources du Sud cessent ; où la Charte de la Terre, ainsi que la diversité des cadres des valeurs culturelles existe, et où la plate-forme indigène des Droits de l'Homme, qui a adopté des fondements éthiques pour l'interaction humaine, est représentée.

**Où** l'inégalité des chances pour tous, le racisme et les autres formes de discrimination cessent d'être des obstacles au Développement durable. Les peuples et les OSCs des Pays en développement du monde ont la possibilité et les moyens de participer de manière effective au Développement social et économique durable.

**Où** nos communautés et nos nations en développement sont sérieusement considérées et respectées en tant que Parties prenantes, ayant le droit au respect, à la sécurité et à une considération égale de leurs intérêts.

**Où** le monde, y compris les OSCs du Nord, les Sources de Financement et les Agences des Nations Unies reconnaissent le droit des peuples et des OSCs des pays en développement du monde à s'exprimer dans les Forums internationaux sans manipulation ou interférence.

**Où** les OSCs, les Communautés et les Groupes majeurs qu'elles représentent dans les pays en développement peuvent participer à la mise en place de plans directeurs pour le Développement durable de leurs communautés, en collaboration avec leurs autorités gouvernementales, nationales et régionales.

**Où** les OSCs, les Communautés et les Groupes majeurs qu'elles représentent dans les pays en développement peuvent conclure des alliances de travail, des partenariats et des liens entre eux, et avec d'autres Groupes majeurs et Institutions internationales qui leur permettraient de mettre en œuvre leurs agendas respectifs, tout en contribuant à l'élimination de la pauvreté et la préservation de l'environnement.

**Où** les Institutions financières internationales tiennent compte des efforts des OSCs qui, basées dans les pays en développement, sont engagées dans des activités liées au Développement durable ; les considèrent en tant que participants égaux dans le développement de modèles économiques ; et les reconnaissent comme sources d'informations et de savoirs légitimes pour l'élimination de la pauvreté.

**Où** les Institutions financières régionales et internationales, les Agences des Nations Unies, les investisseurs du Secteur privé et les Bailleurs de fonds soutiennent des initiatives de la base, telles que les banques de développement communautaire régionales qui pourraient être créées, appartenir et être gérées par les communautés. Afin de garantir leur bonne gestion et exploitation, il est nécessaire de financer les capacités de la communauté.

**Où** le Nord ne s'enrichit pas au détriment du Sud, à travers l'exploitation des ressources naturelles du Sud.

**Où** la souveraineté de nos Etats du Sud n'est pas menacée par le processus de Globalisation à travers l'OMC.

## **Nous entérinons la Déclaration de la Vision du Forum du Millénaire**

« La vision de 1 350 représentants de plus de 1000 OSCs, réunis à l'ONU du 22 au 26 mai 2002 pour le Forum du Millénaire, est celle d'un monde qui soit une famille, dans toutes sa diversité, vivant dans une patrie commune et partageant des idées de justice, d'humanité, et de démocratie véritable, et où les êtres humains sont des acteurs sociaux à part entière, et sont maîtres de leurs destinées. Dans notre vision, nous formons un monde durable et pacifique d'êtres humains guidés par des principes de démocratie, d'égalité, d'intégration, de volontarisme, de non-discrimination et de participation de toutes les personnes, hommes et femmes, jeunes et plus âgés, sans discrimination de race, de foi, d'aptitude physique, d'orientation sexuelle, de groupe ethnique, ou de nationalité. C'est celle d'un monde où chacun vit dans un environnement propre et dans lequel les ressources sont équitablement réparties. Notre vision accorde une place particulière au dynamisme des jeunes et à l'expérience des aînés et réitère sa foi dans l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits humains qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels ».

## **Nous apportant notre soutien à la déclaration Formulant la vision des OSCs du Sud au Sommet mondial sur le Développement social.**

Les accords du SMDD ne doivent pas être basés sur une renégociation de l'Agenda 21, mais doivent en fait aller dans le sens d'une mise en œuvre plus complète de l'Agenda 21. Les questions émergentes telles que le racisme, la construction d'un bâtiment d'accueil pour les OSCs du Sud et les conflits commerciaux survenant du fait de la création de l'OMC et de la globalisation, surtout celles du Nord doivent respecter la capacité des OSCs du Sud à représenter leurs propres intérêts et réformer le système d'assistance de manière que plus de ressources puissent être mobilisées directement pour la mise en œuvre de plans d'action en vue du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

### **Problèmes dominants**

#### LE RACISME ET LA DISCRIMINATION EN TANT QU'OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DURABLE .

Nous reconnaissons que le racisme sous toutes ses formes est un sérieux obstacle au développement durable. Nous constatons que, d'une part, les peuples du Sud, particulièrement les Africains et autres peuples autochtones, et d'autre part, les peuples du Nord, subissent de manière disproportionnée l'impact du racisme. Nous constatons aussi que le racisme lié à l'environnement, qui se traduit notamment par l'exportation de déchets toxiques du Nord vers le Sud , par la désignation de sites destinés à recevoir les déchets toxiques à proximité des zones peuplées, par l'inégalité des moyens mis en œuvre pour extraire des ressources naturelles, ce qui a des effets négatifs sur la santé et entraîne des problèmes environnementaux, socioculturels et économiques ainsi qu'une altération considérable et irréversible de l'atmosphère, de l'eau et tous les organismes vivants et de la santé des populations. Le SMDD doit faire face au racisme lié à l'environnement, puisqu'il est en rapport avec le phénomène de la pauvreté et toutes ses manifestations.

#### DEDOMMAGEMENTS (REPARATIONS)

Le concept de dédommagement, du fait des actes qui, liés au colonialisme, se sont traduits par une violation flagrante des droits de l'homme aux fins d'enrichir le colonisateur, doit s'imposer. Il doit être reconnu en tant qu'une des forces directrices permettant le financement nécessaire aux agences de développement en ce qui concerne les pays et les peuples qui ont souffert du colonialisme.

#### RATTACHEMENT DU FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT A L'ONU

Le fait que la Conférence sur le Financement pour le Développement et, en particulier, la Commission sur le développement durable n'ait pu faire admettre qu'un lien plus fort soit être établi entre les Nations Unies et l'OMC, met en évidence une faille importante qui continuera de constituer un obstacle au Développement durable. Nous considérons l'impact social et culturel comme étant à la base d'une politique de développement axée sur la population.

Nous, représentant de la jeunesse du Sud, apportons notre soutien à toutes les recommandations de la quatrième session du Forum mondial de la Jeunesse émanant des Nations Unies, réuni à Dakar (Sénégal), en août 2001, et à la Déclaration du Festival international des Étudiants, organisés à Troudheim (Norvège), en 2001.

#### PARTICIPATION DES OSCS DU SUD AUX FORUMS INTERNATIONAUX

Nous condamnons la politique discriminatoire de financement entre les OSCs du Nord et du Sud. Nous condamnons aussi les conditionnalités fixées par les Agences de financement en ce qui concerne leurs représentations.

#### PARTICIPATION DES ONGS DU SUD AUX PLANS REGIONAUX ET NATIONAUX

Le SMDD doit encourager et soutenir l'accès direct aux ressources pour la construction de bâtiment d'accueil et la participation des réseaux nationaux des OSCs, inclus aux Groupes, majeurs dans la préparation des plans d'action nationaux gouvernementaux pour le développement durable (NGAPSD ou PANGDD).

Élaborer des programmes d'aide pour le soutien des NGAPSD, en tenant compte de l'apport des OSCs. Le SMDD doit susciter un plus grand effort financier de la part des Fondations, des Donateurs internationaux et des initiatives des OSCs, en vue d'une fructueuse mise en œuvre des plans d'action nationaux gouvernementaux et régionaux et des processus de développement.

#### BATIMENT D'ACCUEIL DES OSCS DD ET PARTICIPATION DES PROFESSIONNELS DU SUD.

L'UNDP doit recevoir un complément de financement en vue de la construction d'un bâtiment d'accueil. Ceci afin de permettre aux OSCs de développer des plans d'action et des initiatives à leur échelle. Ceci doit inclure l'apport de ressources destinées à faciliter leur représentation dans les forums régionaux et internationaux.

#### ACCES DES OSCS AUX CAPITAUX ET AUX CREDITS

Etant donné les apports importants et reconnus des OSCs au processus de développement et à l'expansion du secteur impliqué dans le Développement durable, les gouvernements et les institutions internationales doivent encourager les initiatives générant l'accroissement de revenus supplémentaires. Il doit être créé des mécanismes novateurs pour permettre aux promoteurs de telles initiatives d'avoir accès, à peu de frais, à des capitaux .

#### BANQUES DE DEVELOPPEMENT A VOCATION COMMUNAUTAIRE

Etant donné que l'histoire est jalonnée de phénomènes, tels que le racisme et autres formes de discrimination de classe et de caste contre des groupes de personnes, les Institutions internationales doivent être encouragées en vue d'apporter leur soutien aux joint-ventures, au système bancaire de développement axé sur la communauté, initié et organisé par les communautés, en particulier les groupes sujets à la discrimination et à la marginalisation

Adopté au Sommet des ONGs du Sud  
Alger (Algérie), les 16 et 17 mars 2002